

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 janvier 2020

[PPL Avia]

CMP PPL Avia

Les organisations professionnelles déplorent une occasion manquée

Adoptée en première lecture au Sénat le 19 décembre 2019, la proposition de loi Avia visant à lutter contre les contenus haineux sur internet a été soumise à l'examen de la Commission Mixte Paritaire hier, le mercredi 8 janvier 2020. Cette réunion n'a pas permis d'aboutir à un accord entre députés et sénateurs. Les organisations professionnelles du numérique (ASIC, Syntec numérique et TECH IN France) expriment leur déception quant à cette occasion manquée d'aboutir à un consensus qui préserve les équilibres nécessaires et qui réponde de façon constructive aux interrogations légitimes exprimées par la Commission européenne sur la version initiale du texte.

Les organisations professionnelles tiennent en effet à souligner que la version de la proposition de loi issue des débats tenus au Sénat permettait de garantir l'équilibre nécessaire entre la protection des victimes de la haine en ligne d'une part, et la protection de la liberté d'expression d'autre part.

Ainsi, en conservant le délai de vingt-quatre heures à l'article 2 en ayant pour garant le CSA, le texte conserve son ambition initiale tout en la proportionnant aux informations et aux moyens dont disposeront les plateformes numériques concernées.

Par ailleurs, les sénateurs ont relevé à juste titre la nécessité d'adresser au-delà des seuils considérés la dimension virale des contenus haineux en ligne. A ce titre, les associations tiennent à souligner que c'est à l'ensemble de la société de prendre ses responsabilités face aux condamnations non suivies d'effets des « professionnels de la haine en ligne ».

Les organisations professionnelles du numérique appellent donc solennellement les députés à tenir compte de ces éléments lors de la seconde lecture à l'Assemblée nationale. Il nous semble important de prendre en considération les remarques de la Commission Européenne pour assurer la meilleure sécurité juridique à ce texte.

Nous espérons que ces enjeux seront suffisamment pris en compte dans la version finale de la proposition de loi, et que les équilibres nécessaires seront effectivement préservés pour assurer son applicabilité. Les organisations professionnelles se tiennent à disposition du Gouvernement et des parlementaires pour une réunion de concertation susceptible de déboucher sur un compromis effectif.

[A propos de L'Association des Services Internet Communautaires]

L'Association des Services Internet Communautaires (ASIC) est la première organisation française à réunir les acteurs du web 2.0 et vise à promouvoir le développement du « nouvel internet ». Elle a été fondée par AOL, Dailymotion, Google, Rakuten-PriceMinister et Yahoo! et réunit également AirBnb, Deezer, eBay, Facebook, Microsoft, Twitter, Netflix, Meetic et Loopsider. L'ASIC est présidée par Giuseppe de Martino, co-fondateur de Loopsider.

www.lasic.fr - presse@lasic.fr

[A propos de Syntec Numérique]

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies. Il regroupe plus de 2 000 entreprises adhérentes qui réalisent 80% du chiffre d'affaires total du secteur (plus de 56 Md€ de chiffre d'affaires, 510 000 employés dans le secteur). Il compte 30 grands groupes, 120 ETI, 1 000 PME, 850 startups et TPE ; 11 Délégations régionales (Hauts de France, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne, Bourgogne Franche-Comté, Centre Val de Loire, Normandie) ; 20 membres collectifs (pôles de compétitivité, associations et clusters).

www.syntec-numerique.fr – Contact Presse : Agence Wellcom - Julie Vautrin - Camille Ruols Tél. : 01 46 34 60 60 / syntecnumerique@wellcom.fr <http://wellcom.fr/presse/syntec-numerique> ; Syntec Numérique : Caroline Fouquet - cfouquet@syntec-numerique.fr

[A propos de TECH IN France]

Créée en 2005, TECH IN France est une association professionnelle de loi 1901 qui a pour but de rassembler et de représenter les éditeurs de logiciels et services internet en France. Porte-parole de l'industrie numérique, TECH IN France compte 400 entreprises adhérentes : de la startup à la multinationale en passant par la PME et les grands groupes français ; soit 8 milliards d'euros et 90 000 emplois. TECH IN France s'est donnée pour mission de mener une réflexion permanente sur l'évolution de l'industrie numérique et promouvoir l'attractivité du secteur.

www.techinfrance.fr – Contact Presse : Stéphanie Haddad +33 (0)6 66 69 49 33 – s.haddad@techinfrance.fr